

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 25 mars 2025  
Date d'affichage : 26 mars 2025

**Présents titulaires** : Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

**Pouvoirs** : Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.

**Absents** : Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Vote du Compte Financier Unique Budget Principal**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la Communauté de communes Larzac et Vallées présentée par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 2 967 830.80 €
  - . Recettes : 3 866 920.31€
- Résultat 2024 : Excédent : 899 089.51 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 1 444 010.97 €
  - . Recettes : 1 087 295.10 €
- Résultat 2024 : Déficit : 356 715.87 €
  
- Restes à réaliser:
  - . Dépenses : 920 623.92 €
  - . Recettes : 1 342 840.39 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du budget principal,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

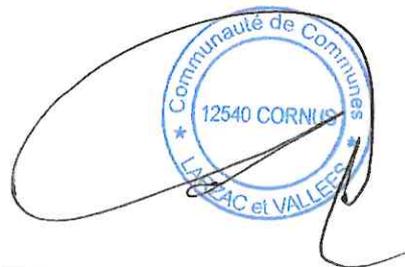
Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 03/04/2025

Affiché le : 03/04/2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
**Acte dématérialisé**  
**Christophe LABORIE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

**Présents titulaires** : Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

**Pouvoirs** : Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.

**Absents** : Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Ordures Ménagères**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Ordures Ménagères, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 144 001.35 €
  - . Recettes : 1 190 755.98 €
- Résultat 2024 : Excédent : 46 754.63 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 254 067.87 €
  - . Recettes : 518 701.33 €
- Résultat 2024 : Excédent : 264 633.46 €
  
- Restes à réaliser:
  - . Dépenses : 1 607 978.39 €
  - . Recettes : 241 971.35 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Ordures Ménagères,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : *08/06/2025*

Affiché le : *08/06/2025*

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-3

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 25 mars 2025  
Date d'affichage : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.*

**Pouvoirs** : *Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.*

**Absents** : *Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Office de Tourisme**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Office de Tourisme de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Office de Tourisme de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Office de Tourisme, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 224 365.24 €
  - . Recettes : 229 371.58 €
- Résultat 2024 : Excédent : 5 006.34 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 20 199.00 €
  - . Recettes : 9 158.53 €
- Résultat 2024 : Déficit : 11 040.47 €
  
- Restes à réaliser:
  - . Dépenses : 0.00 €
  - . Recettes : 0.00 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOU, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Office de Tourisme,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 08/01/2025

Affiché le : 08/01/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-4

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.*

**Pouvoirs** : *Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.*

**Absents** : *Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Transport à la Demande**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Transport à la Demande de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Transport à la Demande de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Transport à la Demande, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 36 259.60 €
  - . Recettes : 37 331.47 €
- Résultat 2024 : Excédent : 1 071.87 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Transport à la Demande,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : *05/01/2025*

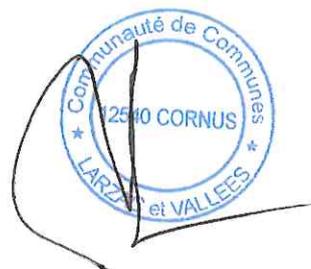
Affiché le : *05/01/2025*

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

**Pouvoirs** : Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.

**Absents** : Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Zone d'Activités Millau Larzac**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Zone d'Activités Millau Larzac de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Zone d'Activités Millau Larzac de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Zone d'Activités Millau Larzac, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 042 433.06 €
  - . Recettes : 1 210 313.84 €
- Résultat 2024 : Excédent : 167 880.78 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 1 006 419.66 €
  - . Recettes : 1 038 109.23 €
- Résultat 2024 : Déficit : 31 689.57 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOU, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Zone d'Activités Millau Larzac,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 08/04/2025

Affiché le : 08/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-6

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

Date de la convocation : 25 mars 2025  
Date d'affichage : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

**Présents titulaires** : *Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.*

**Pouvoirs** : *Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.*

**Absents** : *Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.*

**Secrétaire de séance** : *Yves MALRIC*

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Zone d'Activités de Sauclières**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Zone d'Activités de Sauclières de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Zone d'Activités de Sauclières de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Zone d'Activités de Sauclières, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 0.00 €
  - . Recettes : 0.00 €
- Résultat 2024 : 0.00 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 0.00 €
  - . Recettes : 0.00 €
- Résultat 2024 : 0.00 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Zone d'Activités de Sauclières,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 08/06/2025

Affiché le : 08/06/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

DEPARTEMENT  
DE  
L'AVEYRON

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 / 1-1-7

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	24	26

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
Le 1er avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

**Présents titulaires** : Stéphanie ANDRIEU, Sabine AUSSEL, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Jean-Michel DAUMAS, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Lucien MOULIERES, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

**Pouvoirs** : Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC à Christophe LABORIE.

**Absents** : Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Loïc MASSEBLAU.

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Vote du Compte Financier Unique Budget annexe Photovoltaïque**

Vu l'article 2025 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté de communes Larzac et Vallées présenté par M. Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté de communes Larzac et Vallées ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget annexe Photovoltaïque, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 417.98 €
  - . Recettes : 0.00 €
- Résultat 2024 : Déficit : 1 417.98 €
  
- Investissement :
  - . Dépenses : 29 369.51 €
  - . Recettes : 0.00 €
- Résultat 2024 : Déficit : 29 369.51 €

Après que M. le Président se soit retiré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte financier unique 2024 du Budget annexe Photovoltaïque,

Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 03/01/2025

Affiché le : 03/01/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Acte dématérialisé**

**Christophe LABORIE**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*